



16.10.2020

Copie

Sandweiler, le 16 octobre 2020

A l'attention du collège échevinal et des conseillers de la majorité CSV/ «Déi Gréng» de la Commune de Sandweiler

Communiqué concernant l'avenir de la mairie actuelle de Sandweiler

En date du vendredi, 16 octobre 2020, les soussigné(e)s ont déposé à la Commune de Sandweiler, une requête soutenue par 535 habitants de la Commune de Sandweiler (les souches remises sont numérotées 1-276/276, voir en annexe), sous forme d'une pétition en vue de l'organisation d'un référendum pour trancher sur la destinée de la mairie (maison communale) actuelle.

Les soussigné(e)s insistent sur le libellé de l'action : « *Ceci est une initiative sous forme de pétition pour permettre par après l'organisation d'un référendum sur la question en application de l'article 35 de la loi communale du 13/12/1988...* ».

En clair, la population de Sandweiler demande aux décideurs communaux (m/f) d'abandonner ce projet déraisonnable dans les plus brefs délais ou de fournir les explications en souffrance avant l'organisation d'un référendum.

Jusqu'à l'heure actuelle, le collège échevinal a annoncé dans un « *avis aux citoyens* » déposé, à la fin du mois de septembre 2020, dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune de Sandweiler : « *une soirée d'information est planifiée pour mi-novembre. La date exacte vous sera communiquée en temps opportun* ».

Cet avis ne contient ni d'information(s) précise(s), ni d'explications fondées, ni de preuves probantes pour appuyer « *la décision de démolir la mairie existante* ».

A cela s'ajoute que ni dans les programmes électoraux 2017 de la CSV et des « Déi Gréng », ni dans le programme de coalition CSV/« Déi Gréng » 2017-2023 figure la démolition de la mairie existante mais au contraire, il est question de l'assainissement, de l'amélioration énergétique, etc ... de cet immeuble !

De ce qui précède, les soussigné(s) demandent au collège échevinal de réévaluer le dossier et de reconsidérer « *la décision de démolir la mairie existante* » pour montrer qu'ils respectent la volonté de la population de Sandweiler exprimée par la pétition et de pouvoir ainsi éviter un référendum.

Il est un droit fondamental des citoyens vivant dans une démocratie et dans un Etat de droit de pouvoir s'exprimer librement sur une question qui les préoccupe, en l'occurrence sur la destinée de la mairie actuelle de Sandweiler.

Partant, les soussigné(e)s se réservent le droit pour initier un référendum pour trancher sur la destinée de la mairie en tenant compte de l'évolution du dossier.

Jacqueline Breuer

Corine Courtois

Patrick Martin

Claude Mousel